

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Avril 2022

Référence
2022_09

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 12 Avril 2022

Et

Publication ou notification du :
14/04/2022

L' an 2022 et le 1 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCCAROLINE Caroline, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRINQUET Simone à Mme BROCCAROLINE Caroline, M. CHANDAT David à Mme MENARD Francine, M. FOURMENTRAUX Yves à M. MOULINNEUF Michel

Excusé(s) : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

Invité(s) : Secrétaire de mairie CHABASSIER Carole

A été nommé(e) secrétaire : Mme BROCCAROLINE Caroline

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2021

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement (voir tableau en annexe) ainsi :

A reprendre au BP 2021 les restes à réaliser suivants :

- 8 232.00 € en recettes d'investissement.
- 21 221.00 € en dépenses d'investissement.

- **Article 001 en investissement – dépenses (déficit) : 37 276.18 €**
- **Article 002 en fonctionnement – recettes : 127 633.38 €**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01 Avril 2022
La Maire
Francine MENARD

